

### III. — LIBYE

Nous avons écrit au début de la « Chronique Sociale et Culturelle de la Tunisie » (1) que nous faisons des réserves sur la division, d'après nous artificielle, entre chronique politique, chronique économique, chronique sociale et culturelle et chronique diplomatique. Cette réserve est ici encore plus justifiée, car en plus de ce que nous avons dit sur le plan général, cette année en Libye nous ne pouvons pas savoir vraiment où s'arrête la politique et où commence le culturel ! Nous savons que le fait dominant a été, cette année, le discours que fit Mu'ammar al-Qaddhafi à Zouara le 15 avril 1973 et au cours duquel il appela le peuple libyen à commencer réellement à faire « la Révolution Populaire » (2). Il énonça les cinq points essentiels qui constituent cette « Révolution », la révolution culturelle en est le cinquième.

Nous essayerons, au cours de cette chronique d'analyser le contenu de cette révolution culturelle, nous parlerons ensuite des réalisations du gouvernement libyen en matière d'enseignement, enfin nous parlerons de l'essentiel des problèmes sociaux, qui se posent au pays au cours de l'année étudiée.

#### I. — LA RÉVOLUTION CULTURELLE

D'après le discours de Zouara du 15 avril 1973, le discours de Tripoli du 16 avril et d'autres discours et allocutions au cours desquelles le colonel Qaddhafi a pris la parole pour expliquer la Révolution Culturelle, nous trouvons que deux mots reviennent le plus souvent comme un leitmotiv de cette Révolution. Ces mots sont : Islam et Arabisation. Toutes les décisions qui seront prises dans le cadre de la Révolution Culturelle, tous les mouvements qui seront déclenchés, concerneront ces deux concepts.

A propos du premier des deux, l'Islam, d'après l'idéologie de la Troisième Voie, il s'agit essentiellement de l'Islam et de la *Char'i'a* telles qu'ils sont d'après le *Coran* et le *Hadîth*. Leur vérité est la seule qui soit juste. Les théories étrangères à l'Islam sont des théories destructives, qu'elles soient « marxistes » ou « capitalistes » de « l'Est ou de l'Ouest » (3). Ce sont elles qui ont enfanté « les esprits malades, les hippies et les beat-nicks ». Par conséquent les livres qui traitent de toutes ces théories non conformes à l'Islam, doivent être brûlés, « les individus qui professent ces théories réac-

(1) Taoufik MONASTIRI : « Chronique Sociale et Culturelle, la Tunisie », in A.A.N. 1973.

(2) Pour une analyse politique de la Révolution Populaire, voir Hervé BLEUCHOT : « Chronique politique, la Libye », in A.A.N. 1973.

(3) Mu'ammar AL-QADDHAFI : discours de Zouara.

tionnaires doivent être jetés en prison » (4). En fait nous savons qu'effectivement un certain nombre d'étudiants et d'enseignants ont été arrêtés et emprisonnés. Il ne s'agit pas seulement d'éléments dits de gauche, mais il s'agit aussi des membres du très puissant parti des frères musulmans, car leur doctrine est considérée, comme étant « néfaste » au pays et même à l'Islam.

L'importance du rôle de l'Islam dans la Révolution Culturelle rejoint en fait l'idéologie qui a donné naissance à la Révolution Populaire en Libye et le cadre de cette chronique ne nous permet pas de nous y arrêter plus longuement, puisque le lecteur trouvera cette analyse dans la « *Chronique Politique* » (2).

Le deuxième élément qui constitue l'assise de la Révolution Culturelle, découle en fait du sentiment national éprouvé dans l'appartenance au monde et à la culture arabe. L'arabité des Libyens est considérée par eux comme étant la particularité la plus importante qui les qualifie et Mu'ammâr al-Qaddhafi considérant cette appartenance comme étant antérieure à l'Islam, affirme qu'elle a plus d'importance dans son idéologie que le fait d'appartenir à la Communauté musulmane. Cette analyse est fort originale car généralement les réformistes musulmans et surtout les arabes parmi eux, considèrent qu'au contraire l'appartenance à la Communauté musulmane est aussi importante pour eux que l'appartenance à la Nation arabe. Qaddhafi partant de cette analyse essaye de définir ce qu'est cette notion. Il opte pour une définition très large d'après laquelle tous les peuples qui ont donné naissance à tout ou partie du monde arabe sont considérés comme étant arabes : Les Phéniciens, les Assyriens, etc. et même les Berbères sont des Arabes d'après lui ! Conscient de la valeur de cette appartenance, il engagea les Libyens, dans le cadre de la Révolution Culturelle, à faire un effort pour conserver cette 'asâla (authenticité) arabe, et pour cela ils doivent arabiser tous les mots courants étrangers qu'ils employaient. Cela va de l'arabisation des noms de rue et d'avenues des villes, jusqu'à celle des noms de certaines boissons gazeuses ou sodas comme Pepsicola, etc. On ne parle plus de télévision mais de 'idhâ'a mar'iya (radio visuelle), plus de salles de cinéma, mais de *Dâr al-Khayâlat*, même Tel-Aviv devint *Tal-ar-Rabî'* (le Tell du printemps). Les Comités populaires des municipalités, des ports, des Facultés et écoles furent chargés de procéder à ces changements, chacun fit un effort considérable pour ne parler qu'avec des mots arabes dans les discussions courantes. On essaye chaque fois de trouver le mot arabe le plus près du sens du mot étranger. Les pancartes publicitaires des magasins, les devantures, tout a été arabisé. C'est dans cette ambiance et pour des raisons diverses que le gouvernement libyen a décidé de ne plus accepter les visiteurs étrangers qui ne portent pas sur leur passeport les renseignements essentiels de leur état civil en langue arabe.

De même, le Conseil Supérieur de l'Orientalisme Nationale, qui fut créé le 10 septembre 1972, fut chargé de constituer des commissions pour le tri et le contrôle de toutes les publications étrangères qui entrent en Libye.

(4) Mu'ammâr AL-QADDHAFI : discours devant les étudiants de la Faculté des Lettres de Benghazi, 7 mai 1973.

Il est vrai que cette censure était exercée surtout contre les publications érotiques ou pornographiques. L'importation des films étrangers passait aussi par ces commissions.

Malheureusement il nous est difficile de faire le bilan de la Révolution Culturelle, car la documentation qui nous arrive de Libye en parle moins qu'avant, et nous ne pouvons nous hasarder à affirmer que cette Révolution est actuellement tout à fait ralentie, quoique cette hypothèse fut avancée plusieurs fois par des observateurs étrangers.

## II. — L'ENSEIGNEMENT

L'objectif de la politique des dirigeants libyens en matière d'éducation est de former les cadres nécessaires dont l'économie du pays a le plus grand besoin. Cette formation ne peut en aucun cas dévier les jeunes, ni de leur croyance, ni de leur authenticité arabe (5). Plusieurs fois les membres du commandement du Conseil de la Révolution, et les membres du gouvernement qui ont pris la parole pour parler du problème de l'éducation, surtout dans le cadre de la Révolution Culturelle, refusaient de dissocier ces deux éléments fondamentaux de la formation des cadres. Nous avons d'ailleurs déjà vu qu'Islam et arabité sont les piliers de la Révolution Culturelle. Il est évident que celui qui en a le plus parlé est le Colonel Qaddhafi, au cours de son discours historique de Zouara (6), et pratiquement à chaque fois qu'il a pris la parole par la suite pour développer les thèmes principaux de la Révolution culturelle. Il semble aussi que les responsables de la politique de l'Éducation au gouvernement Libyen se soient attachés à mettre sur le même pied l'amélioration de la qualité de l'enseignement, et l'accroissement quantitatif de la population scolaire, cela en essayant dans la mesure du possible d'adopter cet enseignement aux besoins du pays.

Nous allons passer en revue les réalisations de cette politique, en nous servant de la documentation dont nous disposons et qui malheureusement ne permet pas de répondre à toutes nos questions, de même qu'elle ne peut être confrontée à des études contradictoires, étant donné qu'il s'agit de documents officiels et d'études parues dans la presse libyenne (7).

(5) « Notre objectif est de former une génération qui croit en sa religion, l'Islam, et qui la pratique, qui croit aussi à son patrimoine arabe tout en étant fier de son authenticité » in « *Thawrat al fâtiḥ min sibteḥmir*, al- 'Id ar-Râbi' » (La Révolution du 1<sup>er</sup> septembre, le quatrième anniversaire) Benghazi, Dâr al-Haqîqa, 1973 : p. 112.

(6) Cf. « *as-Sigil al-qawmî* » (Recueil de l'ensemble des discours, allocutions et interviews du colonel Qaddhafi au courant de l'année), Tripoli, Imprimerie de la Révolution, 1973, p. 1376.

(7) La documentation utilisée est essentiellement :

- *as-Sigil al-qawmî* (voir *supra*).
- *Thawrat al-Fatih* (4<sup>e</sup> anniversaire, voir *supra*).
- *al-Jarida ar-Rasmiya* (le Journal officiel de la R.A.L.) (abrév. J.R.).
- Les quotidiens : *al-Fajr al-Jadid*, *al-Balagh*, *al-Jihâd* et *ar-Ra'yi*.
- Les hebdomadaires : *al-'Usbû' ath-Thaqâfi*.
- La revue *al-wahda al-'Arabiya*.

Le Plan Triennal de développement économique et social (1973-1975), consacre à l'éducation une somme de 185 919 000 dinars libyens sur 2 115 000 000 D.L., pour l'ensemble des sommes consacrées à tous les secteurs touchés pour le Plan (8). La Loi de finances de l'Etat a prévu pour l'année 1973, 48 207 000 D.L. pour le poste de l'enseignement et de l'éducation, cela sur un budget général de 545 millions de Dinars libyens (9).

Ces chiffres peuvent être considérés comme étant moyennement importants, mais si on considère l'effort qui était fait avant la Révolution du 1<sup>er</sup> septembre dans le domaine de l'Enseignement, nous trouvons qu'un pas énorme a été fait. Un exemple parmi tant d'autres : entre 1963 et 1970, seulement 57 260 000 D.L. ont été utilisés pour construire 4 315 classes dans tous les cycles de l'enseignement, alors qu'entre le 1<sup>er</sup> avril 1972 et le 1<sup>er</sup> avril 1973, 3 404 classes ont été construites. Mais il est vrai que l'enseignement public, n'a fait de grands progrès en Libye que récemment. La création de l'Université libyenne date de 1955, sa modernisation eut lieu en 1966 et c'est seulement au cours de cette année 1973 que les Facultés et Instituts de Tripoli deviennent le noyau de la deuxième université libyenne (10).

D'après le Plan de développement économique et social, on prévoit que pendant la période d'application du Plan, c'est-à-dire 1962-1975, 6 232 nouvelles classes seraient construites dans la plupart des gouvernorats, et cela du niveau de la maternelle à celui du secondaire, pour scolariser le maximum de jeunes ayant atteint l'âge scolaire.

Il est prévu pour l'enseignement Supérieur, l'achèvement des travaux du Campus universitaire de Benghazi à la fin de cette année 1975. Ces nouveaux locaux sont ceux des services administratifs, ceux de la Faculté des Lettres, de la Faculté de Commerce, de la Faculté de Droit et de la bibliothèque universitaire. De même il est prévu la construction à Tripoli d'une nouvelle Faculté de Pédagogie et d'une nouvelle Faculté d'Agriculture.

Les tableaux que nous donnons ci-après sont les seules statistiques précises que nous avons pu avoir, ils nous donnent une idée du mouvement de la scolarité en Libye pour l'année scolaire et universitaire 1972-1973.

Le tableau I nous permet de comparer les réalisations du Ministère de l'Education Nationale à celles du secteur privé, pour l'enseignement pré-scolaire, l'enseignement primaire, et l'enseignement secondaire. Tout d'abord, on constate que 588 422 jeunes sont scolarisés, pour la Libye cela représente un taux honorable mais encore insuffisant, la population libyenne est estimée actuellement à 2 500 000 habitants. Le nombre moyen d'élèves par classes

(8) Le cours du dinar libyen était de 16 à 17 francs français en novembre 1974.

(9) En fait le Plan triennal a été modifié deux fois, le poste de l'Education disposait de 107 572 000. Une première modification du Plan augmentait la somme consacrée à ce poste qui devint 189 290 000. Une deuxième modification fit passer cette somme à 185 919 000. (Cf. *Maghreb*, (62), Mars-Avril 1974 : p. 16.

(10) Nous n'avons pas de renseignements précis sur ce qui est devenu la Faculté d'Etudes Islamiques d'al-Beydha, mais il est fort question de son intégration éventuelle à la Faculté des Lettres de Benghazi.

est de 35, ce chiffre est évidemment très élevé car il s'agit d'une moyenne. Par ailleurs, il y a presque 1,5 d'enseignants par classe pour le primaire, ce qui est nettement insuffisant. La raison essentielle de ce déséquilibre est, il va de soi, le fait que la Libye manque énormément de cadres, surtout dans l'enseignement. Malgré tous les appels que le gouvernement libyen fait à ses voisins on n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant en matière d'emploi des enseignants étrangers. En dépit de l'absence de statistiques nous pouvons affirmer sans nous tromper que les ressortissants égyptiens et tunisiens sont les plus nombreux dans le primaire et le secondaire, pour le supérieur la ventilation est plus large puisqu'avec les Libyens, les Egyptiens, on note l'emploi de ressortissants d'autres pays arabes et aussi de pays occidentaux, l'Angleterre, le Canada, les Etats-Unis et la France.

Quant à l'enseignement privé, il est quand même assez important en comparaison avec l'enseignement public, sur les 558 422 jeunes libyens scolarisés, 23 411 sont dans l'enseignement privé. Par ailleurs, à propos des chiffres de l'enseignement préscolaire, on constate que les jardins d'enfants et écoles maternelles du privé sont de loin plus appréciés par les Libyens, notamment par les familles de l'intelligentsia, certainement à cause de ce que nous apprend le tableau I, au niveau des effectifs de ce cycle en élèves, classes et enseignants. Nous constatons en effet que l'encadrement des enfants se fait par 96 animateurs et animatrices dans les 26 écoles privées pour 1 515 enfants, cela dans l'enseignement privé, mais seulement 78 animateurs et animatrices encadrent des classes plus nombreuses dans l'enseignement public. Les classes et les enseignants sont plus nombreux dans les écoles maternelles du privé que dans les écoles de l'enseignement public, par rapport aux effectifs respectifs en élèves. Cette situation encouragea les familles aisées à envoyer leurs enfants plutôt dans les écoles privées que dans les écoles publiques, mais quand on sait qu'avant la Révolution du 1<sup>er</sup> septembre la situation était pire encore, nous comprenons pourquoi le privé a pris une telle avance sur l'enseignement étatique.

TABLEAU I

*Enseignement primaire et secondaire*

Etablissements, classes et effectifs de l'enseignement public  
et de l'enseignement privé pour l'année 1972/1973

	Etablissements		Classes		Effectifs d'élèves		Effectifs d'enseignants	
	Enseigt. public	Enseigt. privé	Enseigt. public	Enseigt. privé	Enseigt. public	Enseigt. privé	Enseigt. public	Enseigt. privé
Enseignement préscolaire	22	26	77	63	2 398	1 515	96	78
Enseignement primaire	1 609	21	14 434	159	458 288	3 674	17 493	366
Enseignement complémentaire	224	7	1 654	30	56 522	517	3 772	70
Enseignement secondaire général	42	2	470	7	10 888	204	917	34
Enseignement secondaire technique (professionnel, agricole et commercial)	9	1	123	1	2 348	12	432	5
Enseignement Normal	60	0	337	0	6 056		701	
Ensemble	1 966	57	16 662	260	536 400	6 022	23 411	453

TABLEAU II

*Enseignement supérieur*

Effectifs des étudiants et des enseignants par Etablissement

Etablissements	Etudiants	Auditeurs libres	Ensemble	Enseignants
Littérature	1 284	1 038	2 322	81
Commerce et économie	827	337	1 164	43
Sciences	508	-	508	89
Ingénieurs	754	-	754	62
Droit	421	399	820	22
Pédagogie	888	-	888	101
Agriculture	575	-	575	41
Médecine	235	-	235	13
Etudes Islamiques	434	399	773	49
Pétrole et minéralogie	181	-	181	13
Ensemble	6 107	2 113	8 220	514

Le tableau II nous donne les statistiques des effectifs de l'enseignement supérieur. Remarquons d'abord qu'il n'existe pas de grandes écoles ou d'instituts relevant du privé, l'enseignement supérieur est entièrement organisé par le Ministère de l'Education Nationale. Signalons aussi que les services de statistiques comptabilisent avec raison d'après nous, aussi bien les étudiants régulièrement inscrits que les auditeurs libres, seules quelques Facultés et Instituts n'acceptent pas cette catégorie d'étudiants(11). Quant à nous ici, nous ne retiendrons dans notre analyse que les chiffres concernant les étudiants réels, les chiffres des effectifs des auditeurs libres peuvent être retenus à titre indicatif pour apprécier l'intérêt que les Libyens portent pour telle ou telle discipline, ces chiffres sont donc à comparer avec ceux des effectifs des étudiants régulièrement inscrits. Le résultat de cette comparaison nous montre que les problèmes littéraires, le Droit et l'Islamologie emportent la faveur des auditeurs libres par rapport aux autres disciplines comme les sciences économiques et le commerce par exemple. Cette comparaison peut paraître hasardeuse, car nous ne savons pas exactement ce que sont ces auditeurs libres, s'agit-il d'étudiants d'autres facultés, de fonctionnaires, de personnes d'un certain âge, on ne le sait pas, par conséquent cette comparaison ne peut être que formelle. A part ce problème, le tableau II montre que, 6 107 Libyens fréquentent l'enseignement supérieur, ce n'est certainement pas beaucoup si on compare la Libye à un pays où l'enseignement du supérieur a été créé depuis une longue date, mais par rapport à la Tunisie, par exemple, la Libye a là un nombre d'étudiants relativement élevé, en tenant compte de la différence énorme du nombre d'habitants qu'il y a entre les deux pays(12). L'explication qu'on peut donner à propos de ce taux d'étudiants relativement important par rapport

(11) Ce sont les Facultés des Sciences, de Pédagogie, d'Agriculture et de Médecine, ainsi que l'Ecole d'Ingénieurs et l'Institut de Pétrole et de Minéralogie.

(12) Cf. Taoufik MONASTIRI, « Chronique Sociale et Culturelle, Tunisie », in A.A.N. 1973. — Cf. aussi Tableaux III et IV.

à celui de la Tunisie, tient certainement au fait que la Libye, grâce aux ressources de son sous-sol en matière de pétrole, peut consacrer sans problème, davantage de sommes importantes de son revenu national à l'éducation (13). Elle pourrait même faire encore plus qu'elle ne fait actuellement, si elle avait les moyens en hommes pour cela, car le véritable problème pour les Libyens, on ne le dira jamais assez, est un problème de sous-peuplement donc de cadres et de main-d'œuvre. Signalons enfin que c'est grâce à une aide française que la Libye a pu ouvrir récemment son Institut de Pétrole et de Minéralogie. Les cours n'ont commencé que cette année, ce qui explique le nombre peu élevé d'étudiants et d'enseignants de cet Institut. Nous regrettons aussi de ne pas avoir pu donner au lecteur des statistiques plus détaillées, donnant par exemple la répartition des effectifs par sexe et par gouvernorat, car nous aurions pu apprécier les déséquilibres qui doivent exister, soit entre les nombres de garçons et filles, soit d'une région à une autre (14).

Un effort très important a été fait cette année par le ministère de l'Éducation Nationale, en vue de relever sensiblement le niveau du contenu de l'enseignement, et de permettre aux élèves de se former grâce à des moyens de plus en plus importants. Cet effort a concerné d'abord les habitants des régions rurales non pourvues d'école, puisque 1 080 classes en matériau préfabriqué ont été installées, et 570 classes ambulantes ont été achetées, cela pour permettre à un nombre plus grand de jeunes Libyens d'accéder à l'enseignement même s'ils habitent des régions très éloignées des centres urbains. En plus de cela le ministère a essayé de pourvoir, cette année, l'enseignement complémentaire de bâtiments nouveaux, car malheureusement cet enseignement partageait les locaux du secondaire.

Au cours de l'année 1973 un gros effort a été fait dans la voie de l'unification des programmes scolaires de l'enseignement primaire, avec ceux de la République Arabe d'Égypte, de la Syrie et de la Tunisie. Ces programmes d'après le ministère sont actuellement entièrement unifiés et étendus à toutes les classes du primaire. Une des réalisations importantes faites au cours de cette année a été la suppression du concours d'entrée à l'enseignement secondaire, cet examen fut remplacé par un simple examen de passage. Dans le domaine de la formation des maîtres, le gouvernement a décidé de créer « dans tous les gouvernorats » de nouvelles écoles normales. Les candidats à ces écoles sont recrutés à la sortie de leur cycle primaire, et suivent un enseignement de cinq années, puis ils sont versés dans le cadre des instituteurs. Toujours dans le même but, le ministère a organisé cette année plusieurs séminaires pédagogiques, afin de perfectionner et de compléter la formation des maîtres. L'utilisation des moyens audio-visuels dans l'enseignement commence aussi à être pratiquée d'une

(13) Voir *Supra*.

(14) Le colonel Qaddhâfi a donné les chiffres de la répartition de l'effectif de l'enseignement supérieur, par sexe, au cours du débat auquel il a participé au Caire dans le cadre d'une tribune organisée par les associations féminines d'Égypte. Le lecteur peut les consulter à titre indicatif, mais il faut les replacer dans le contexte dans lequel le Président du C.C.R. les a données (voir *infra*).

manière de plus en plus fréquente et l'administration a fait des acquisitions importantes de films, de diapositives et de planches nouveaux. Ces moyens sont surtout utilisés pour l'alphabétisation des adultes, le plus souvent grâce à des cours faits à l'intérieur des locaux des administrations et des ministères, et aussi grâce aux émissions de la Télévision libyenne, notamment l'émission « vers la lumière ». Dans ce même domaine, le ministère de l'Education Nationale a participé à plusieurs réunions nationales et internationales, la plus récente est celle qui a eu lieu à Khartoum en mars 1973.

TABLEAU III

Résultats provisoires du recensement général de la population (\*)  
(1973)

Résultats par gouvernorat				
Gouvernorats	Foyers	Individus		Ensemble (hommes et femmes)
		Hommes	Femmes	
Benghâzi	56 764	180 107	151 073	331 180
Derna	19 689	65 066	58 331	123 397
Gharyân	28 164	80 769	74 393	155 162
Jabal Akhdar	21 941	69 007	62 064	131 071
Khoms	29 424	84 825	77 848	162 673
Misurata	30 903	93 919	85 397	179 316
Sebha	21 667	57 674	54 644	112 318
Syrte (al-Khalij)	18 918	59 667	48 784	108 451
Tripoli	118 679	381 255	327 862	709 117
Zâwiya	40 899	127 957	116 395	244 352
Ensemble	387 048	1 200 246	1 056 791	2 257 037

(\*) Sources : Ministère du Plan : « Les résultats provisoires du recensement général de la population, 1973 » (rapport ronéoté).

TABLEAU IV

Résultats provisoires du recensement général de la population (\*)  
(1973)

Population des villes importantes				
Communes	Foyers	Individus		Ensemble (hommes et femmes)
		Hommes	Femmes	
Tripoli	93 040	295 965	255 512	551 477
Benghâzi	48 436	153 795	128 397	282 192
Misurata	15 979	54 244	49 058	103 302
Zâwiya	12 155	37 335	34 872	72 207
Khoms	11 680	35 027	32 136	67 163
Gharyân	11 482	24 427	31 012	65 429
Sebha	6 457	19 945	15 944	35 889

(\*) Sources : *ibidem*.



Signalons que cette année deux écoles ont été inaugurées, elles sont ouvertes aux handicapés physiques, la première à Tripoli reçoit 46 élèves sourds-muets, la deuxième à Benghazi et elle reçoit 60 autres handicapés. Quant aux écoles pour aveugles elles avaient été créées déjà depuis longtemps par le ministère des Affaires Sociales.

### III. — LES PROBLÈMES SOCIAUX

En ce qui concerne la formation professionnelle, le Plan de développement économique et social libyen ne trouve malheureusement que des solutions provisoires aux problèmes dramatiques de pénurie de main-d'œuvre dont souffre l'économie libyenne. Par contre d'heureuses initiatives ont été prises cette année, et la plus importante d'elles consiste à faire un recensement général des travailleurs, ceux qui sont régis par le Code du Travail, les ouvriers agricoles, et les ouvriers journaliers des administrations publiques. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il paraît d'après le ministère du travail libyen, que ce recensement n'a jamais été fait auparavant. Les inspecteurs du travail de tous les gouvernorats ont été chargés d'organiser ce recensement et de répartir les responsabilités. Le but de l'opération est évidemment de mettre à la disposition des responsables du Plan, du gouvernement, et d'une façon générale, de tous les chercheurs et les sociologues, des statistiques précises du monde du travail en Libye, et de connaître ainsi la répartition de la main-d'œuvre en fonction des spécialités, des secteurs économiques et des régions. Ce recensement permettrait par la suite, d'après les responsables, une répartition plus équilibrée des travailleurs. Enfin, à la fin de l'opération chaque ouvrier recevra une carte de travail, qui portera des indications sur son identité et sa profession bien sûr, mais aussi les changements d'emploi et d'employeur, de façon que l'on puisse connaître sa mobilité.

L'inexistence de statistiques ne nous permet pas malheureusement de connaître d'une façon même approximative le nombre de travailleurs non-Libyens (15), nous savons seulement qu'il existe quelques 300 000 Egyptiens (familles comprises) et quelques 50 000 Tunisiens (familles comprises aussi). Ces chiffres nous ont été donnés à Tripoli lors d'une mission effectuée en R.A.L. en décembre 1973.

Nous avons pu avoir récemment les résultats provisoires du recensement général de la population, recensement effectué au cours de l'année 1973. Il est à noter qu'en Libye le recensement de la population se fait tous les dix ans, le premier eut lieu en 1954, le deuxième en 1964, le dernier a été commencé en 1973. Il serait intéressant de faire une analyse complète des résultats de ce recensement avec les résultats définitifs quand ils seront publiés.

(15) Nous utilisons l'expression « non-libyen » pour éviter d'utiliser le mot « étranger », car les ressortissants des pays arabes, notamment les Egyptiens et les Tunisiens, ne sont pas considérés tout à fait comme des étrangers.

Après la lecture du rapport sur les résultats provisoires, nous constatons d'abord que ce rapport a été rédigé et publié uniquement en langue arabe; en effet à notre connaissance il n'existe pas d'exemplaire en langue étrangère comme cela a été le cas pour les recensements de 1954 et 1964; notons aussi qu'il n'y a rien d'étonnant à cela, puisque la Révolution Culturelle implique l'usage de plus en plus exclusif de la langue arabe (16). La deuxième remarque à faire, est qu'on ignore si les étrangers ont été comptabilisés avec la population libyenne. De toutes façons tout ce que nous pouvons dire pour le moment c'est que ces résultats provisoires font apparaître un chiffre de 2 257 037 pour la population globale (1 200 246 d'hommes et 1 056 791 de femmes), alors que d'après le recensement de 1964 la population globale était de 1 564 369 (813 386 d'hommes et 750 983 de femmes). En ce qui concerne les grandes villes en 1964, seules Tripoli et Benghazi dépassaient les 100 000 habitants (137 295 habitants pour la première et 213 506 pour la deuxième), alors qu'en 1973, Misurata les rejoint dans le groupe grandes villes avec 103 302 habitants (17).

Le chiffre élevé de « non-libyens » s'explique essentiellement par la dépendance de l'économie libyenne en matière de cadres, qualifiés ou non d'ailleurs, cette dépendance est si importante que les responsables ne trouvent pas de solution dans l'immédiat, à part une union totale avec un pays arabe. Il nous semble que ce problème est capital pour comprendre les efforts déployés depuis 1969 en vue de conclure des unions, soit avec l'Égypte, la Syrie et le Soudan, soit avec l'Égypte et la Syrie, soit avec l'Égypte seule, voire même avec la Tunisie. Il est important pour le colonel Qaddhafi que cette union soit « totale », c'est-à-dire qu'elle soit une union d'intégration, car tout autre forme d'union (fédérative ou confédérative) ne résoudrait pas entièrement ce problème de sous-peuplement. On a même parfois l'impression que la Libye connaissant sa faiblesse, essaye d'éviter que cette dépendance ne tourne au profit d'une puissance autre qu'arabe. C'est pour cela que l'observateur étranger est très impressionné par la rapidité de ces « mariages » ratés. Les pays frères veulent bien conclure des accords de principe, même très rapidement, trop rapidement de l'avis de certains (18), mais ils ne vont jamais plus loin, d'où la déception des Libyens. Il est évident que nous n'avons fait là qu'une analyse très sommaire et partielle du problème de l'union, car nous n'avons voulu montrer que leurs implications en matière d'emploi en Libye, pas plus.

Pour revenir aux autres solutions prévues par le Plan libyen pour atténuer l'acuité du problème de la main-d'œuvre, on prévoit un renforcement plus important des moyens consacrés à la formation professionnelle. Ainsi des quatre centres de formation qui existaient avant 1969, on est passé à 22 centres, la plupart d'entre eux n'ouvrirent qu'au début de 1974. Un de ces centres se trouve à Tripoli; il aura la capacité de 500 stagiaires

(16) Voir le chapitre sur la Révolution Culturelle, *supra*.

(17) Ce qui représente un taux moyen d'accroissement annuel d'un peu plus de 4 % ; pour des grandes villes Tripoli et Benghazi, le taux moyen d'accroissement est d'environ 11 %.

(18) Cf. L'accord de Djerba. Pour une analyse plus complète de ces problèmes, voir Hervé BLEUCHOT : *op. cit.*

pour 12 professions différentes. En plus, il est prévu la construction de 11 nouveaux centres dans plusieurs villes : Tobrouk, al-Baydha, Khoms, Zlitan, Zâwiya, Gharyân, Zouara, etc. il est à noter que pour gagner du temps, l'administration a préféré que ces centres soient construits en matériau pré-fabriqués. Quant aux centres de grande capacité de Benghazi, de Sebha et d'Ajdabiya, ils devaient ouvrir leurs portes à la fin de 1973 (19). La capacité totale de ces réalisations est de 5 042 stagiaires; il s'agirait donc d'un chiffre assez important pour le pays surtout si on lui ajoute la capacité des centres déjà existants; de plus les centres nouveaux concernent souvent des professions nouvelles. Néanmoins ce chiffre est encore insuffisant pour la Libye, étant donné les moyens financiers qu'elle a pour faire mieux. Cette critique que nous avançons quand même, ne tient pas compte finalement de la complexité du problème. Pour avoir une idée de l'étendue de la gravité de la situation, il suffit de voir les difficultés que le ministère du travail a affrontées pour faire fonctionner ces centres d'apprentissage et de formation professionnelle : 400 instructeurs et cadres enseignants manquaient. Il a fallu faire appel aux pays frères et à des sociétés européennes privées qui s'occupent de recrutement de main-d'œuvre et de cadres. On a essayé en même temps d'envoyer en Egypte, en Tunisie, en Algérie et en Europe, un certain nombre de Libyens pour y recevoir la formation nécessaire.

Sur un autre plan et en application d'un arrêté ministériel, les services du ministère du Travail ont commencé cette année à organiser une série de stages de formation continue, destinés aux ouvriers journaliers de l'administration publique.

Une tentative d'amélioration des méthodes de recrutement de la main-d'œuvre et des cadres « non-libyens » a été faite cette année. Plusieurs réunions ont eu lieu soit avec le gouvernement tunisien, soit avec le gouvernement algérien; plusieurs visites ont été faites, et une décision importante a été prise : le 14 novembre, le gouvernement libyen autorisait les attachés du travail dans ses ambassades à délivrer des « visas » aux travailleurs arabes et étrangers recrutés pour se rendre en Libye pour y travailler. A la demande réitérée du gouvernement tunisien, une tentative a été faite pour contrôler l'immigration des Tunisiens en Libye, mais il semblerait que les résultats ne soient pas probants, rien de plus normal à cela, puisque les relations entre les deux pays étaient à l'époque plus qu'excellentes.

Dans le domaine de la Sécurité Sociale, l'Association Nationale de Bienfaisance et d'Assurance Sociale a mis 4 751 458 D.L. à la disposition des personnes qui bénéficient normalement de son assistance. Les prestations sociales étaient accordées après enquête sur chaque cas (20).

Nous terminerons ce chapitre par une brève analyse d'un certain nombre d'événements importants, qui ont eu lieu cette année en Libye, et qui touchent de près la vie des familles et surtout celle de la femme.

D'abord le 23 janvier se tint à Tripoli le 1<sup>er</sup> Congrès de la nouvelle

(19) « *Thawrat al-Fâtih min Sibtembir* », *op. cit.*

(20) Cf. H. BLEUCHOT, *op. cit.* qui analyse les mesures visant à instituer le « socialisme coranique » (lois sur l'impôt, loi sur la sécurité sociale, participation des travailleurs).

Union des Associations Féminines. Le Commandant Jalloud y assista et y prononça un discours, qui lui permit de souligner avec vigueur parfois, le rôle que doit jouer la femme libyenne dans la transformation révolutionnaire, en respectant les principes de l'Islam (à l'époque, on ne parlait pas encore de la Révolution Populaire). Presque une année après, M<sup>me</sup> Khadija Jahmi, fut nommée par le ministre de la Jeunesse et des Affaires Sociales, Président et militante féminine de la Libye actuelle. Elle dirige depuis bien longtemps le journal féminin (*Majallat al-Mar'a*, devenu *al-Mar'a al-Jadida*, et actuellement changé en *Majallat al-Bayt*) (24).

Le deuxième événement concerne une série de mesures législatives prises dans le cadre de l'harmonisation de la législation civile, avec les préceptes de la *Char'i'a*. D'abord une loi fut promulguée le 2 octobre, pour rétablir la peine légale de la flagellation en cas d'adultère; comme pour la loi sur le vol, elle est assortie de nombreuses conditions qui rendent son application exceptionnelle. Le 27 novembre, une loi du C.C.R. fut promulguée pour unifier la justice civile et religieuse (22), et le 25 décembre une commission fut constituée pour la révision du projet de loi sur le « statut personnel ».

Le troisième événement important se déroula au Caire, il opposa le colonel Qaddhafi aux dirigeants des associations féminines d'Egypte, lors d'un débat qui eut lieu le 5 juillet 1973. Nous en parlons ici car nous pensons qu'il représente un élément fondamental de la politique libyenne de ces dernières années, en matière de législation civile et sociale. Il éclaire certainement la position du pouvoir vis-à-vis de la femme, en même temps qu'il explique les réticences, sinon le refus de certaines égyptiennes et même tunisiennes, de supporter cette politique dans le cadre d'une union totale de leurs pays avec la Libye.

Le débat se déroulait en présence du président Anouar Es-Sadate. Après avoir prononcé une longue allocution sur le rôle de la femme dans l'édification de l'Union, Mou'ammarr Qaddhafi demanda à son auditoire d'ouvrir le débat. Ce fut alors une avalanche de questions, de critiques et d'interrogations sceptiques que les femmes égyptiennes lancèrent à la tête de leur interlocuteur. Excédé, certainement, par ce genre de questions, qui mettaient en cause directement la Révolution Populaire, le Colonel développa devant ses auditrices une très longue analyse sur la valeur des principes fondamentaux de l'Islam, sur les préceptes coraniques qui organisent et protègent la vie de la famille et celle de la femme, sur la justesse de vue de l'Islam à propos du travail féminin. Il fit une comparaison entre la société musulmane et les sociétés occidentales « décadentes », il parla longuement des « hippies » et des « beatnicks ». Puis il essaya de démontrer, au tableau noir, que la « nature biologique de la femme », ses tares ou ses

(21) Cf. Christiane SOURIAU-HOEBRECHTS : « La Société féminine en Libye » in *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* (6), 1969 : 127-155.

Du même auteur, voir : « Les Chroniques Culturelles et Sociales, Libye » in *A.A.N.* 1968, 1970 et 1972.

Du même auteur aussi, un article à paraître sur la Condition féminine au Maghreb.

(22) Cf. « Documents, Libye » in *A.A.N.* 1973.

Cf. aussi Edouard Van Bru : « Rubrique législative » in *A.A.N.* 1973.

défauts (car il emploie le mot *'ayb* qui veut dire les deux, on l'emploie même dans le sens d'infirmité) anatomiques et biologiques l'empêchent d'exercer le même travail que l'homme, il affirma notamment que « l'obligation de garder son hymen intact, la menstruation et la grossesse sont les défauts (*'uyûb*) essentiels de la femme » mais il ajouta : « ce n'est pas de sa faute, Dieu l'a créée ainsi, c'est sa nature biologique ». Plus loin il dit : « Ce sont là des limites biologiques, sans aucun doute, qui font qu'elle ne peut remplacer l'homme, car l'homme n'a ni hymen, ni menstruation, ni grossesse, il est libre, dépourvu de ces *'uyûb* biologiques. Dieu nous a créés ainsi; à cause de ces défauts les mouvements de la femme sont limités, comme enchaînés et par conséquent réduits ». Enfin il s'écria : « Est-ce que quelqu'un parmi nous peut me dire comment se défaire de ces chaînes ? ». Ce développement déclencha immédiatement un grand chahut et la salle cria : « Non, non, ce ne sont pas des *'uyûb*, ce ne sont pas des infirmités ». Mais le colonel Qaddhafi continua malgré tout sa démonstration en énonçant que ce sont d'après lui les particularités du sexe féminin qui entravent le travail de la femme. Il leur expliqua que la femme à cause de sa beauté et de son charme est l'objet de convoitises, on doit la protéger, l'Etat doit la protéger. Il développa tous les arguments classiques sur la faiblesse de la femme, mais la salle lui répondait toujours avec hostilité, ce qui poussa le Président Sadate à intervenir pour calmer les esprits. A ce moment là une journaliste de l'équipe du célèbre journal égyptien *Roz al-Youssef*, posa cette question pertinente : « Nous sommes un pays qui vit l'expérience d'une révolution qui dure depuis 21 ans, vous avez attaqué les sociétés des pays industriels et nous, nous sommes un pays qui s'industrialise. Vous avez parlé de la femme européenne et vous avez totalement oublié la femme égyptienne qui jouit d'une expérience de 21 ans. La femme et l'homme chez nous sont égaux devant la loi, la Constitution et le code du travail. Nous avons obtenu ce résultat grâce à nos efforts, nous sommes en train de créer des industries lourdes pour laquelle la femme a œuvré en même temps que l'homme, et quand nous parlons de la femme nous ne parlons pas de la suppression de sa nature. Est-ce que maintenant on nous demande de nous défaire de notre expérience ? Nous sommes pour l'Union, et le débat est sur cette Union et non sur les particularités biologiques de la femme ! ». Le colonel lui répondit longuement en lui rappelant que la *charî'a* ne fait pas mention d'une égalité de l'homme et de la femme devant la loi. Puis il reprocha aux Egyptiennes d'être mal renseignées sur la condition de la femme libyenne; il parla des associations féminines en Libye, enfin, il donna les chiffres des effectifs des étudiantes et des étudiants (23) en Libye :

Faculté des Lettres .....	1 800 étudiants dont 500 étudiantes.
Faculté des Sciences .....	400 étudiants dont 100 étudiantes.
Faculté des Sciences Economiques	1 000 étudiants dont 145 étudiantes.
Faculté de Droit .....	800 étudiants dont 16 étudiantes.
Faculté de Pédagogie .....	700 étudiants dont 200 étudiantes.
Ecole des Ingénieurs .....	700 étudiants dont 45 étudiantes.

(23) Ces chiffres complètent ceux que nous avons donnés au chapitre : Enseignement, voir *supra*.

Quant au nombre des élèves du sexe féminin, dans le primaire et le secondaire, il est d'après le président du C.C.R. de 134 000 (sur 536 000). Il souligna que l'effort fait pour la scolarisation en Libye est considérable, d'autant plus qu'il est récent, que le pays est neuf, qu'il n'a pas 5 000 ans d'histoire « bien assis sur le Nil ».

Nous aurions bien voulu donner ici un commentaire approfondi de ce débat, mais nous nous contenterons de faire quelques remarques générales. Tout d'abord ce débat illustre bien le style personnel de Mou'ammarr Qaddhafi, direct et franc. Ensuite signalons tout de même au moins deux mises au point quant au fond. La première c'est que le colonel a voulu ignorer complètement l'existence d'une communauté chrétienne copte en Egypte, très importante d'ailleurs. Il voulait engager l'Egypte telle qu'elle est dans une Révolution Populaire qui n'a pas eu, jusqu'aujourd'hui du moins, d'échec dans un pays comme la Libye, entièrement musulman. La deuxième remarque, c'est que même s'il est vrai que la *chari'a* est ce qu'elle est, en ce qui concerne la condition féminine, il faudrait tenir compte de l'évolution qui a eu lieu depuis le début de l'Islam sur tous les plans, y compris dans le domaine de la législation du travail (24). Il aurait fallu au moins tenir compte de ce que le courant réformiste a apporté, surtout lorsqu'il s'agit d'un pays comme l'Egypte où ce courant est encore solidement implanté. Toujours est-il qu'on peut considérer, sans se tromper, que ce débat, a contribué certainement à l'échec de l'Union avec l'Egypte, car en fait ce qui était bien en cause c'était l'orientation que la Révolution Populaire a donnée à la Libye, et c'était cela qui faisait peur au Egyptiens, comme il fera peur à d'autres candidats à l'Union par la suite.

Nous terminons cette chronique sur cette note pessimiste, mais l'année 1973 s'est terminée pour la Libye avec une certaine morosité, pour toutes ces raisons, et à la fois malgré et à cause de la guerre de Ramadan.

Taoufik MONASTIRI \*

(24) Hamza MADANI : *Le contrat de Travail d'après le Droit musulman*. Aix-en-Provence, 1973. (Mémoire de D.E.S., ronéoté).

\* C.R.E.S.M.